

Invitation à postuler à une bourse de recherche sur **le foncier et les questions liées au genre** dans le cadre du “Réseau d’excellence sur la gouvernance foncière en Afrique (NELGA)”



Quels sont les objectifs du programme?

Le DAAD (Service d'Echange Académique Allemand) est financé par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) sous l'autorité du Ministère Fédéral Allemand pour la Coopération Economique et du Développement (BMZ) pour organiser des mesures de soutien au "Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique (NELGA)".

NELGA est un partenariat d'universités et d'institutions de recherche africaines ayant acquis une notoriété dans les domaines de l'éducation, la formation et la recherche sur la gouvernance foncière. NELGA compte actuellement plus de 70 institutions partenaires à travers le continent.

Le programme de bourses de recherche NELGA a pour but d'aider les jeunes chercheurs à mener des études de terrain spécifiques dans le cadre de recherche dans une institution partenaire NELGA, et de les encourager à poursuivre une carrière scientifique réussie. Par le biais de ce programme, les boursiers de recherche contribuent au développement de la collaboration scientifique africaine et favorisent l'excellence académique dans le domaine de la gouvernance foncière.

Quels sont les critères d'éligibilité?

Nous invitons les membres du personnel ou étudiants des institutions partenaires NELGA ayant une formation en gouvernance foncière ou en études sur le genre et les rapports sociaux liés au sexe, à faire une demande de financement pour cette **bourse de recherche NELGA sur le foncier et les questions liées au genre**. Ceci fait partie de l'Appel général ouvert pour des demandes de bourses de recherche NELGA, tel qu'il est joint en annexe.

Les candidat(e)s doivent:

- Etre en possession d'au moins un diplôme universitaire de premier cycle (license) dans un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État;
- S'engager à retourner à leur lieu d'affectation/ d'études à la fin de leur séjour en tant que boursier;
- Etre ressortissants d'un pays africain;
- Et se faire accorder un congé par leur établissement de pays d'origine pour effectuer un séjour académique/une étude sur le terrain.

Les candidates femmes et les candidats provenant de groupes/régions moins privilégiés sont particulièrement encouragé(e)s à postuler au programme.

Sujets d'étude éligibles

Les propositions de recherche sont admissibles au financement si elles sont menées dans le domaine de la gouvernance foncière ou dans d'autres domaines connexes.

Les propositions de recherche portant sur les questions transversales suivantes feront l'objet d'une attention particulière :

- Les droits fonciers légaux des femmes et les mécanismes d'application de la loi;
- L'accès aux ressources foncières et aux titres fonciers (de jure et de facto);
- Le rôle des femmes dans la gouvernance foncière, la tenure foncière et les réformes foncières – c'est-à-dire leur participation aux organes de prise de décisions et à la gouvernance communautaire;
- Les droits de propriété dans le cadre du mariage et de l'héritage.

Détails sur la bourse de recherche

La bourse peut être accordée pour des recherches de terrain conduites dans toute université ou institut de recherche partenaire du réseau NELGA. Le programme couvre une période de recherche allant d'un à trois mois maximum. La subvention n'est pas renouvelable et ne permet pas d'aide financière à la recherche dans l'institution d'origine du candidat.

La bourse consiste en:

- Une indemnité de déplacement fixe: 280 EUR pour les candidats résidant dans le même pays que de l'institution d'accueil, 430 EUR pour les pays voisins, 630 EUR pour la même région, 980 EUR pour hors de la région;
- Une allocation mensuelle de recherche / d'étude de 460 EUR.

La bourse ne couvre pas les frais de subsistance et ne peut être attribuée qu'une fois par an.

Procédure de candidature

Les candidat(e)s seront tenu(e)s de:

- S'enregistrer en ligne via le portail DAAD : <https://portal.daad.de/>
- Faire une demande en ligne en cliquant sur le lien suivant : https://portal.daad.de/sap/bc/bsp/sap/z_set_cookie/setcookie.htm?fund_ar=stv&id=57388733

Les applications pour les bourses de recherche NELGA peuvent être soumises tout au long de l'année. Pour cet appel spécialisé, nous vous invitons à postuler avant le **30 juin 2019**. Le programme de recherche ne peut pas commencer plus tôt que trois mois après l'application.

Contact

Pour d'autres questions, veuillez contacter:

Ms. Jana Bömer, boemer@daad.de

Ms. Luisa Prior, luisa.prior@giz.de